

Avis voté en plénière le 13 septembre 2016

Les certificats de qualification professionnelle

Déclaration du groupe des entreprises

Si l'on partage l'idée que les salarié.e.s doivent monter en compétence, se former tout au long de leur vie et que cette formation leur est profitable comme elle l'est pour les entreprises et le pays tout entier, le certificat de qualification professionnelle est un très bel outil. Fruit d'un accord entre les partenaires sociaux, il est mis en place depuis le début des années 1990 par les branches professionnelles et le temps était venu d'étudier les possibilités de renforcement de ce dispositif et les améliorations et/ou simplifications que nous pourrions lui apporter.

La présentation qui vient d'en être faite et son illustration montrent à l'évidence la pertinence d'un dispositif accessible et valorisant. Les partenaires sociaux ont joué le jeu prouvant ainsi leurs capacités à agir au plus près de la réalité des métiers.

Les CQP sont donc reconnus pour les entreprises et appréciés par les salarié.e.s mais ils souffrent aussi d'un certain nombre d'imperfections qu'il faut faire disparaître dans la mesure du possible pour améliorer le dispositif. Le premier mérite de cet avis est de faire une liste exhaustive des forces et des faiblesses de l'outil CQP. Difficulté pour certaines entreprises de concilier la mobilité des salarié.e.s avec leur fonctionnement à court terme, flux de candidats très réduits pour certains CQP, méconnaissance des CQP et positionnement par rapport aux diplômes, voilà parmi d'autres les principaux obstacles à un développement plein et entier des CQP.

Sur un sujet que nous avons abordé de façon collective et constructive, le rapporteur a su faire émerger des propositions fortes qui seront utiles pour l'avenir. Il nous faut, par exemple, définir, en concertation avec les branches, un socle d'indicateurs d'évaluation commun. Dans le même esprit, il est utile que le CESE invite les certificateurs à collaborer, en particulier au sein de la CNCP pour la conception de référentiels métiers qui intègrent la définition de blocs de compétences et qui présentent une compatibilité pour permettre que ces derniers puissent être, autant que possible, communs à plusieurs certifications. Nous ne pouvons qu'adhérer à ces préconisations.

Le CQP est un outil qui concourt à la construction des parcours professionnels et à leur sécurisation. Cet avis a le mérite d'en décrire avec précision le mode de fonctionnement.

Un des enjeux à venir est sans doute de réfléchir à une meilleure articulation entre les blocs de compétences des CQP et les blocs de compétences des diplômes dans l'optique d'un véritable parcours professionnel de chaque individu. Le CQP doit rester un outil proche du

terrain, simple, accessible car c'est à ce prix qu'il se développera et sera utile aux salariés et aux entreprises.

Les préconisations du rapporteur allant dans ce sens, le groupe des entreprises votera cet avis sous réserve qu'aucun amendement n'en dénature le sens...